



FORMATION ASSISTANT ENTRAINEUR Saison 2019/2020

Le Comité départemental de Seine-Saint Denis de Tir à l'Arc met en place pour la saison 2019/2020 une formation « Assistant Entraîneur »

Prérogatives

L'assistant entraîneur intervient dans les clubs affiliés à la FFTA au sein de l'équipe technique du club. A ce titre, sous l'autorité des dirigeants du club et sous la responsabilité pédagogique des cadres diplômés fédéraux ou d'état, l'assistant exerce les activités suivantes :

- Participer à l'intégration des débutants dans le milieu associatif,
- Gérer le matériel d'initiation mis à la disposition des débutants,
- Participer à l'animation de la vie du club,
- Veiller à la sécurité des pratiquants, des tiers et du lieu de pratique,
- Assiste l'entraîneur responsable de la séance

Calendrier

- Dimanche 15 septembre 2019,
- Dimanche 13 octobre 2019,
- Dimanche 27 octobre 2019(pédagogie),
- Dimanche 22 décembre 2019.

Lieu

Parc interdépartemental des sports de Marville
51 avenue Roger Salengro
93120 La Courneuve

Conditions d'entrée en formation

- Etre licencié actif à la Fédération Française de Tir à l'Arc
- Avoir 14 ans minimum à la date de la formation
- Fournir un projet de club situant et justifiant la formation du candidat

Coût de la formation

Les frais de formation s'élèvent à 150€.

Une prise en charge partielle (50%) est accordée aux archers du département.

Inscription

La pré-inscription se fait via votre espace licencié sur le site de la Fédération : www.ffta.fr

Le projet accompagné du règlement (à l'ordre du Comité départemental de tir à l'arc de Seine-Saint-Denis) doit être retourné à :

Sandrine Millon
Commission Formation CD 93
19 avenue des Tilleuls
93300 Aubervilliers